

Le Comité Français du Bouclier Bleu

Elisabeth Mognetti

5 décembre 2013

Le Comité français du Bouclier Bleu (CFBB) a été créé en 2001 sous la forme d'une association de la loi de 1901 comme relais en France du Comité international du Bouclier Bleu (ICBS, créé en 1996). Cette appellation, en écho à la Croix-Rouge, symbolise l'objectif principal de l'action de ces comités : la protection des biens culturels dans les situations de conflits armés et de risques majeurs. En effet le symbole du « bouclier bleu », un écu pointé en bas écartelé en sautoir de bleu roi et de blanc, a été choisi pour le marquage de bâtiments à protéger en cas de conflits dans le cadre d'un accord international, la Convention de La Haye en 1954. Si la politique du marquage de bâtiments n'a pas confirmé son efficacité et n'a pas été très appliquée, la démarche et l'action des Comités internationaux du Bouclier bleu se développent et apparaissent de plus en plus nécessaires.

Un des premiers objectifs est bien de développer à l'égard du patrimoine une attitude de respect et de protection au sein des forces armées (par exemple, dispositifs de protection et remise en état des églises orthodoxes lors du conflit des Balkans en liaison avec l'intervention des troupes de l'OTAN en 2000-2002). Mais les comités se mobilisent surtout pour agir face aux risques majeurs, qu'ils soient dus aux catastrophes naturelles ou résultent de l'activité humaine. L'ICBS a été officiellement reconnu par le 2^e protocole de la Convention de La Haye (1999) comme constituant un réseau international de professionnels des archives, bibliothèques, musées, monuments et sites, et son rôle de conseil auprès du Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine culturel de l'Unesco a été confirmé. Le CFBB a pour membres fondateurs le Conseil international des archives (ICA), le Conseil international des musées (ICOM), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et bibliothèques (IFLA), le Conseil de coordination des associations d'archives audiovisuelles (CCAA). Il a pour partenaires l'Unesco, le Centre international d'études sur la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), le Comité international de la Croix-Rouge. Les différents Comités nationaux, de plus en plus nombreux, sont représentés dans une association commune pour mieux se concerter.

Les objectifs d'action du CFBB sont essentiellement la sensibilisation à la prévention des risques menaçant les biens culturels et la formation à l'intervention lors de la survenue des sinistres ou après ceux-ci. La méthode d'intervention qu'il privilégie est fondée sur la coopération transversale entre les spécialistes de la Défense et de la sécurité civile et les professionnels du patrimoine. Il promeut les « bonnes pratiques » en respectant sept principes, intégrité, universalité, unité, impartialité, neutralité, volontariat, indépendance.

Il agit à travers ses « sections locales » (Sud-Ouest, Nord-Est, Vallée du Rhône, Paris, Atlantique ... celles-ci se mettent en place peu à peu) et les « journées d'études » qu'il organise (l'une d'elles a eu lieu à Marseille en 2006 : « Actions et réseaux en région », organisée par le CICRP en partenariat avec les Archives municipales et le Programme

européen Noé de la Région PACA. Le directeur général adjoint de la prévention et de la protection de Marseille y est notamment intervenu).

Il n'est pas nécessaire d'insister sur une actualité qui, des conflits et attentats aux catastrophes naturelles ou industrielles sans oublier les conséquences de pandémies grippales, met en lumière les menaces pesant sur le patrimoine immobilier, mobilier ou archéologique. Dans notre région on se souvient des inondations de Vaison-la-Romaine, il y a vingt ans, de celles plus récentes et récurrentes d'Arles, Draguignan, des conséquences des pluies cévenoles, etc. L'incendie ne fait pas officiellement partie des « risques majeurs » mais le Bouclier Bleu le considère comme tel (exemple des destructions du parlement de Rennes ou du château de Lunéville). Sa prévention est le domaine privilégié de collaboration entre les professionnels du patrimoine et les pompiers.

La méthode que préconise le CFBB est en effet de travailler avec (et en aucun cas à leur place) les propriétaires (éventuellement privés) et responsables de collections et biens patrimoniaux d'une part, les professionnels et responsables du secours et de la prévention des risques de l'autre.

Notre association vient de rédiger un rapport (2013), subventionné par le ministère chargé de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, « Schéma directeur pour un plan patrimoine culturel et risques », résultat de plusieurs années de réflexion, enquêtes et rédaction par un groupe de travail du CFBB sous la direction de ma regrettée collègue et amie, Christine d'Anterroches, directrice du centre de conservation-restauration Normandie patrimoine, que j'ai relayée pour la coordination rédactionnelle finale (téléchargeable sur le site bouclier-bleu.fr). Nous avons voulu faire connaître les instances et les professionnels du patrimoine aux professionnels et aux instances chargés du risque et des secours et, réciproquement, faire connaître aux professionnels du patrimoine la législation et la réglementation régissant la prévention et l'intervention ainsi que l'état d'esprit dans lequel travaillent et agissent les professionnels du risque et du secours. Notre document se fonde sur la nouvelle définition du plan ORSEC (loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004) : il ne s'agit plus de l'« organisation du secours » mais de l'« organisation de la réponse de sécurité civile », dans laquelle c'est à chacun de prévoir sa prévention et de s'organiser activement, en un mot de « se préparer ». C'est donc aux professionnels du patrimoine responsables des collections et monuments de se signaler, de contacter les services concernés (pompiers) pour élaborer avec eux les plans d'intervention d'urgence, faire répertorier leur établissement (dispositif EtaRé), lister les priorités d'évacuation, désigner et former par des exercices les collaborateurs volontaires, mettre en place les moyens de protection, constituer des réserves de matériel d'intervention, établir les procédures de prévention, dans une action constante de préparation à la catastrophe, qui n'arrivera peut-être pas ou pas telle qu'on l'a prévue mais qui, du fait de la préparation, si elle survient, aura des conséquences diminuées. La démarche même de préparation et de prévention, qui relève d'un changement de mentalité au sein des équipes, retentira positivement sur la gestion et l'organisation au quotidien.

Un de nos enjeux a été – et reste –, en insistant sur la valeur économique du patrimoine, de marteler auprès des autorités et tutelles qu'un bien culturel n'est pas renouvelable ; on peut le restaurer, certes, mais la part de perte qu'il aura subie est irrémédiable.

Nous nous sommes familiarisés avec les notions de *vulnérabilité*, *mitigation*, *protection*, *prévention* ou encore de *bassin de risque*. Notre document liste les dispositifs fondés sur le principe d'information de tout citoyen et contribue ainsi à les faire connaître.

Ceux-ci se déclinent à travers les logiques territoriales (du préfet aux communes) des différents plans de prévention: PPI (plan particulier d'intervention), PPRN (risques naturels), PPRI (risque inondation), PPRT (risque technologique), DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs), DDRM (dossier départemental des risques majeurs, établi par le préfet de département et adressé aux communes où il est consultable par tous), PCS (plan communal de sauvegarde) et surtout RCSC (réserve communale de sécurité civile, nouvel outil de mobilisation civique sur la base du volontariat).

Nous avons interrogé nos collègues parties prenantes d'initiatives remarquables au Louvre (risque de la crue centennale de la Seine ayant impliqué le déménagement des réserves, liste d'évacuation prioritaire, de personnes volontaires, présence permanente d'une brigade de sapeurs-pompiers de Paris), au château de Chantilly (prévention du risque incendie lié au festival de feux d'artifices à l'aide d'exercices réguliers avec les pompiers), à la BnF (pionnière dans la formation des professionnels et la constitution des matériels de secours), envisagé les avancées du « plan Loire » (concernant les châteaux et à cheval sur plusieurs départements), réfléchi à l'évacuation, impossible actuellement, de la « tapisserie » de Bayeux, rêvé sur l'exemple suisse de CosaDoca, consortium de sauvetage du patrimoine documentaire de plusieurs établissements à l'échelle d'un canton et centre de formation ...

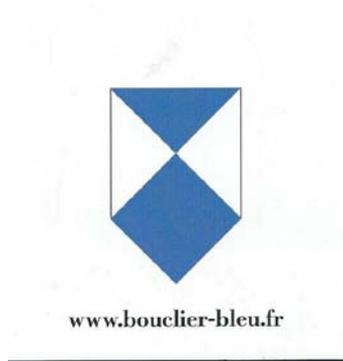
Nous avons aussi voulu analyser les freins : lacune des connaissances mutuelles, segmentation des actions, difficulté de déterminer des priorités, déni, oubli ; identifier le besoin de référencement que permet la géolocalisation et préconisé de croiser, dans des systèmes d'information géographique (SIG), la carte des risques avec celle des biens culturels, d'y inscrire la mémoire des sinistres. La conclusion de ce travail étant la nécessité de l'information et de la formation, il débouche sur des propositions.

Celle de créer des équipes de réponse à l'urgence au niveau régional, en liaison avec les « réserves communales de sécurité civile », la loi autorisant des associations agréées à prêter main forte aux secours, appuyées sur les centres de conservation et de restauration comme centres de ressources (par exemple le CICRP, le laboratoire de conservation, restauration et recherche de Draguignan, le centre de conservation du livre à Arles ...).

Celles de schémas de formation, interprofessionnelle et à différents niveaux, des plus pointues (familiariser les élèves de l'Ecole supérieure des officiers de sapeurs-pompiers à la manipulation des objets du patrimoine) aux plus générales ou aux plus ciblées (en direction des élus).

Celle de créer une reconnaissance officielle d'un titre de « secouriste du patrimoine », chacun ayant vocation à le devenir moyennant l'acquisition de certaines connaissances de base.

Mais le CFBB ne se contente pas d'établir des rapports et de participer aux débats et réflexions, il agit sur le terrain : il a organisé l'envoi de volontaires à Cologne en 2009 après l'effondrement du bâtiment des archives municipales à proximité du creusement d'une ligne de métro, aidé à la conception et au financement d'une structure démontable pour abriter le traitement d'urgence des documents après le tremblement de terre d'Haïti. Pour suivre son actualité : www.bouclier-bleu.fr



Quelques images ...



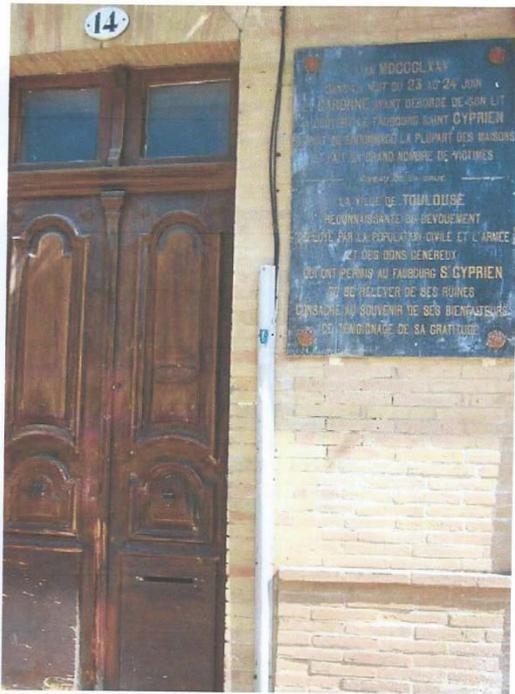
Extrait du journal de la Maif



» Intervention des pompiers à l'occasion de l'incendie du château de Lunéville (Meurthe-et-Moselle), 2005.
© A. March, château de Lunéville, France, 2005



» Équipes de déblaiement sortant des documents des décombres suite à l'effondrement des Archives de Cologne en mars 2009. © cop. Fernanda de Rosa, CFBB, 2009.



↳ Repère de crue à Toulouse - place Olivier, quartier Saint-Cyprien. © Vincent Courtray / prim.net, 2010.

Revue sur l'état de l'habitat méditerranéen et les zones littorales de l'CEM